

1. Enregistrement actimétrie

Votre médecin vous a prescrit un enregistrement actimétrie.



Qu'est-ce que l'actimétrie ?

L'actimètre est un appareil de la taille d'une montre qui se porte au poignet non dominant et contient des capteurs mesurant et enregistrant tous les mouvements y compris ceux de très faible intensité.

Cet examen se fait en ambulatoire (à votre domicile) et vient en complément de la consultation, d'une polysomnographie ou d'un agenda du sommeil.

Quelles informations apporte-t-il ?

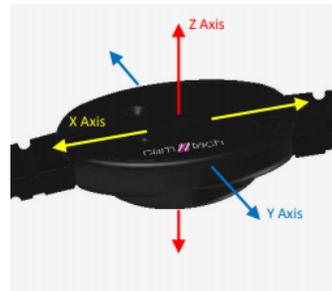
Déterminer le rythme repos/activité du patient sur des périodes de plusieurs jours.



2. Positionnement de l'actimètre



A la fin de votre consultation, un(e) biotechnicien(ne) vous expliquera comment placer l'actimètre et démarrer l'enregistrement.



MotionWatch XYZ axes: Tri-Axial mode

3. Après les 8 jours

Une fois les 8 jours d'enregistrements passés, vous rapportez le matériel au cabinet du médecin ou à la clinique du sommeil. En cas d'absence, vous pouvez le déposer directement dans la boîte aux lettres.



Votre médecin vous recontactera pour convenir d'un rendez-vous.

